

Domont, ville occupée

On sait la dépendance des autorités françaises à l'égard de l'occupant. Au niveau communal, cette ingérence n'apparaît pas souvent dans les archives, tant le système est habile : les intermédiaires assument la quasi-totalité de la vie quotidienne, ils n'ont pas le choix. En fait, toutes les décisions, importantes ou non, doivent être soumises à l'occupant.

En voici trois exemples : le 10 octobre 1940, le maire prend un arrêté pour le balayage des rues, contresigné par la *Standorkommandantur*. Madame F. apprend enfin le lieu de sépulture de son mari, tué le 20 mai 1940, dans le département du Nord. Elle demande un laissez-passer pour se rendre sur sa tombe. Refus du Préfet : *"sa demande ne peut pas être prise en considération, les Autorités d'Occupation n'acceptant plus ce motif"*. Madame B. veut aller voir sa belle-fille enceinte en Lot-et-Garonne, en 1942. Refus : seule la mère est autorisée, et seulement un mois avant la naissance. Le formulaire précise l'identité complète et porte la mention *"ARISCH"*, aryen en allemand.

Sur ordre de la Kommandantur de Bouffémont, les maires de Domont, Ezanville et Moisselles doivent mettre à disposition 25 hommes chacun pendant 4 ou 5 jours, pour remettre en état l'aérodrome de Moisselles. Ils seront payés par les communes.⁽²³⁾

CARTE D'IDENTITE	
<i>(Cette Carte ne sera pas remplacée)</i>	
NOM : Smith	
Prénoms : Cecil Clement	
Profession : Journaliste	
Chambre N° 97	MATRICULE N° 1666
Section N°	
Né le 11/19/1882	
A. France	
Dép. Seine-et-Oise	
Pages 123456789	
Passport N°	
Etabli à :	
Le 1/1/40 Autorité :	
Carte d'identité : F 19	
N° : 40 CS 22 442	
Lieu : Paris MOISE	
Date : 15/11/40	
Domicile Habitué :	
(Rue) : 28, Rue Marie-Mercier	
(Ville) : Domont (Dép.) Seine	

Les étrangers surveillés

Dans les premiers mois de l'Occupation, un Domontois, journaliste britannique, âgé de 59 ans, nommé Cecil-Clement Smith, "pointe" chaque jour à la mairie, puis est

interné à Saint-Denis. Il ne sera libéré qu'en août 1944. D'autres étrangers sont soigneusement surveillés : les *"étrangers indésirables,"* en novembre 1940 sont 40 Italiens *"professant des idées antifrançaises"*, 3 Italiens et 1 Belge inculpés de vol et 2 Polonais simplement *"indésirables"*. Puis, le maire doit donner son avis sur les *"étrangers en sur-nombre dans l'économie nationale"*, deux Polonais briquetiers, un peintre et un m a n o e u v r e italiens.

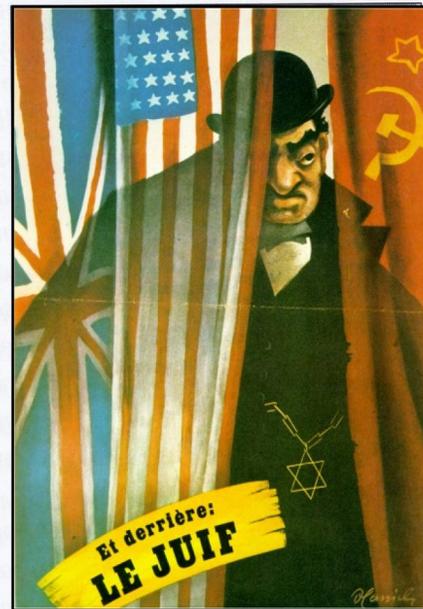
L'état des *"Etrangers dangereux pour l'ordre public"* affiche zéro en mai 1941.

Au recensement des Russes, le maire signale Ida Silbermann, dont *"l'internement n'est pas souhaitable"*, dit-il en juillet 41, mais qui est convoquée quand même à la Kreiskommandantur.

Juive étrangère, native d'Odessa, âgée de 76 ans, elle sera *"conduite le 27/10/1942 aux autorités d'occupation à Argenteuil par les gendarmes de Domont"*, de là en déportation...

En 1942, Domont compte encore 213 étrangers : 101 Italiens, 48 Belges, 47 Polonais, etc...

Un commerçant belge doit être expulsé comme étranger en février 1942, à l'âge de 60 ans. Il semble que cela soit évité grâce aux arguments du maire : il réside à Domont avec ses enfants depuis 1923.



23 - Les sources de ce chapitre V se trouvent à Versailles, 300 W 78, 1 W 221, 1 W 357 ; Domont, H 10, H 17, J 2, J 11, J 16 ; Cergy, 926 W 1, 12, 19 et 33 ; 3 M 4/2.